

S U P P L E M E N T

DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, 9 JUILLET 1841.

NUMÉRO 7.

DES TRAPPISTES.

Nous avons, pour quelques jours, en cette ville, un R. P. Trappiste ; c'est le Père François du monastère de Tracadie, dont nous avons parlé dans un de nos premiers numéros. Cet édifiant religieux est à Montréal dans l'intention de connaître les moyens qu'il pourrait y avoir d'établir, plus tard, une maison de son ordre dans ce diocèse.

Nous profitons de l'occasion pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans la notice que nous donnions sur les Trappistes de la Nouvelle-Ecosse dans le No. 9 de notre journal. Le voyage du R. P. Vincent à Rome, en 1838, avait pour but le maintien de la réforme de D. Augustin de Lestranges ; aussi le décret du Saint Père, dont nous faisons mention, *n'a fait qu'approuver et confirmer la décision prise dans le conseil des Cardinaux chargés de cette affaire ; c'est-à-dire, de maintenir ces religieux tels qu'ils étaient avant la mitigation faite dans d'autres maisons de Trappistes, depuis quelques années, et de les mettre sous la juridiction de Mgr. Fraser.* Les religieux de Tracadie suivent donc sévèrement les articles les plus difficiles de la règle de St Benoît, tels que les jeûnes, les veilles, le travail et surtout le maigre continuël.

On lira, probablement avec plaisir, les détails toujours intéressants de la formation d'un monastère trappiste ; pour cela nous reproduirons ici quelques fragments de l'histoire du Mont Saint-Bernard, fondé en Angleterre, en 1835.

Forcés, en 1831, de quitter la célèbre abbaye de Meilleraye, des trappistes se réfugièrent au delà du détroit, et choisirent le mont Saint-Bernard, à quelque distance de Long-borough (Leicestershire), pour y vivre loin du monde, s'y livrer à un travail de tous les jours et donner à l'Angleterre les beaux exemples des vertus sublimes que la religion inspire. M. Philips, si connu par son attachement à la foi catholique et par ses bienfaits, donna à cette communauté naissante le terrain qu'elle possède, et avec les dons réunis des fidèles d'Angleterre, on éleva le monastère qui n'est pas encore pleinement achevé

Depuis 1835 qu'il a été fondé, les protestans eux-mêmes vont y ad-

mirer les belles vertus des pieux enfans de l'illustre de Rancé. Pendant cinq ans, ces hommes de foi et de charité ont rempli avec zèle les fonctions du saint ministère, et répandu sur les populations les bienfaits de la religion. Qui ne serait touché en les voyant descendre du mont Saint-Bernard, chargés de pain pour l'orphelin et de soulagemens pour les malades, puis réunissant les enfans pour les instruire et les bénir. Tant de vertus, un zèle si évangélique frappent les ennemis mêmes du catholicisme, et ceux-ci, revenant peu à peu de leurs préjugés, bénissent le ciel d'avoir inspiré à ces fervens cénobites de venir se fixer au milieu d'eux.

Sterile et solitaire avant l'arrivée des trappistes, le Mont-Saint-Bernard a été fécondé par leurs sueurs et s'est couvert de belles maisons ; et certes, ce n'est point pour s'assurer des jouissances temporelles qu'ils se livrent à un travail aussi opiniâtre. Couchés sur la paille, habillés de bure, nourris d'un pain grossier, de légumes cuits à l'eau ou au lait, et ne buvant que de l'eau, ces saints religieux prodiguent aux pauvres les fruits de leurs sueurs. Puis d'ardentes prières ne s'élevaient-elles pas, de leurs pieux asiles jusqu'au ciel, en faveur des populations voisines. Dieu sans doute exaucera ces serviteurs, dont les vertus contribueront à rallumer de plus en plus cette étincelle si précieuse de la foi, que trois siècles de ténèbres n'ont encore pu éteindre en Angleterre.

Tout cela nous fait bien désirer d'aussi précieux amis au milieu de nous.

L'ÉGLISE PROTESTANTE PRIE-T-ELLE POUR LES MORTS ?

Il y a deux ans et demi à peine, un grand procès s'instruisait devant la première cour ecclésiastique de l'Angleterre ; un curé anglican poursuivait une pauvre veuve pour avoir mis sur la pierre tumulaire qui couvrait les dépouilles mortelles de son époux ce verset des machabées : *“ C'est une sainte et louable pratique de prier pour les morts, afin qu'ils soient déliés de leurs péchés. ”* Ce curé prétendait, en effet, que prier pour les morts était une doctrine contraire aux croyances de l'Église anglicane, et que chercher à la consacrer par la citation des machabées était un attentat passible des peines sévères que les lois ecclésiastiques prononcent en pareil cas ; la pauvre veuve, au contraire, disait avoir le droit de prier pour celui qu'elle avait aimé. L'instruction de cette affaire fut longue et laborieuse. Après des plaidoiries où furent tour à tour évoqués les pères de l'Église et les traditions de l'anglicanisme, la veuve Woolfrey fut renvoyée de la plainte. Lui donner raison cependant eût été condamner l'Église anglicane ; mais le tribunal ecclésiastique sut se tirer du mauvais pas où l'imprudent curé l'avait engagé par son rigorisme, et il décida que le curé avait tort, sans que la veuve Woolfrey eût pour cela raison ; qu'on ne devait pas prier pour les morts ; mais que l'avoir fait sans prétendre soutenir ainsi la doctrine du purgatoire, n'était pas un crime, vu que l'Église anglicane, en condamnant cette doctrine comme une invention de l'Église de Rome, avait gardé le silence sur la prière pour les morts !

L'effet de ce procès n'en fut pas moins très-déplorable pour l'anglicanisme, car il ouvrit les yeux d'un grand nombre, et les mit sur une voie qui les conduisit à la foi catholique, au sein de l'Eglise dont l'unité est le plus brillant attribut.

Dans la pratique, les anglicans d'aujourd'hui ressemblent beaucoup à tous les autres protestans, et ils ignorent qu'ils sont à chaque instant en contradiction avec les canons de leur église et les rubriques de leurs livres. Ils furent grandement étonnés d'apprendre, par le procès Woolfrey, que leurs pères anglicans avaient prié pour les morts ; et, si on leur présentait dans un tableau leur église au XVII^e siècle, il en est bien peu parmi eux qui la reconnaissent.

C'est à cultiver ces anciennes doctrines que travaillent avec courage les hommes à la tête desquels marchent les docteurs Pusey et Newman ; et c'est pour eux une belle mission à remplir que de ramener l'église anglicane à ce qu'elle était autrefois, dans l'espoir de voir s'opérer plus facilement un rapprochement avec Rome.

—o—

LE GOUVERNEMENT ANGLAIS ET L'ÉVÊQUE DE GIBRALTAR.

(Voir N^o. 19, page 302.)

Nous espérons que la voix des catholiques de la Grande-Bretagne serait entendue, et que le cabinet de Londres se montrerait assez soucieux de l'honneur de la nation anglaise pour faire cesser des persécutions qui rappellent celles dont les gouvernemens despotiques de Berlin et de Pétersbourg se sont rendus coupables. Ces espérances étaient vaines, la politique britannique qui fait depuis quelque temps de si grands efforts pour naturaliser le protestantisme en Espagne, croit nécessaire, à ce qu'il paraît, afin d'atteindre ce but, de commencer par détruire le catholicisme à Gibraltar. On ne peut expliquer autrement les actes tyranniques exercés contre le vénérable évêque de cette ville, actes contraires non seulement aux lois divines et ecclésiastiques, mais encore aux lois anglaises elles-mêmes. Les réclamations des catholiques, loin d'obtenir justice, n'ont fait qu'exciter le zèle des persécuteurs. Voici ce qu'on écrit de Gibraltar à l'Univers :

“ Notre saint évêque vient d'être mis au *secret*, ce qui, d'après la constitution anglaise, entraîne un traitement au *pain* et à l'*eau*, de sorte que par suite de tant de tourmens, on craint sérieusement pour la vie même de ce vénérable Vicaire Apostolique. Le motif de cette nouvelle rigueur est le refus qu'a fait le pontife de livrer les registres paroissiaux dont le *tribunal protestant* voulait s'emparer, afin d'exiger de vive force de la part des catholiques le paiement de *droits péculaires* pour la réception des sacremens, droits abolis par l'évêque et par le “ Saint-Siège.”

Le journal français conclut par les réflexions suivantes :

Puisque le gouvernement anglais refuse de se rendre à la voix de la justice et de l'humanité, puisque les plaintes de ses sujets catholiques n'ont sur lui aucune puissance, il faut que cet attentat monstrueux à la liberté religieuse, soit dénoncé hautement à l'indignation publique ; il fut que l'Europe sache qu'en 1841 le

pouvoir protestant et libéral de la Grande-Bretagne n'a pas honte d'établir, dans une de ses possessions, un impôt sur les consciences, et d'employer la violence pour contraindre les catholiques à renoncer aux sacrements de leur Eglise, ou à payer le prix auquel on veut bien consentir à les leur vendre.



NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ITALIE.—Le *Constitutionnel* annonce que les Anglais, favorisés par le duc de Lucques, exercent une propagande active au profit du protestantisme dans les Etats de ce prince.

ANGLETERRE.—Une assemblée des membres de l'Eglise anglicane a été tenue à Londres le 7 d'Avril, aux fins d'établir un fonds perpétuel pour promouvoir la religion dans les colonies britanniques ; la souscription a excédé £30,000 sterling. Parmi les souscripteurs, sont la reine douairière qui a souscrit £2000, l'archevêque de Cantorbéry £1000, l'évêque de Londres £1000, l'archevêque d'Armagh £500, et beaucoup d'autres qui ont souscrit depuis cette dernière somme jusqu'à celle de £10. Une maison de commerce à Liverpool, Messrs. John Gladstone et fils, a souscrit £1000.

—Voici comment un des correspondants de l'*Univers* s'exprime sur le rôle religieux que la France et l'Angleterre sont destinées à remplir dans le monde, mais que les dernières nouvelles semblent rendre un peu problématique, ou du moins plus éloigné qu'on ne l'aurait cru naguères :

« Je ne m'arrêterai pas à considérer laquelle de ces deux nations est la plus puissante, laquelle influe le plus sur les destinées du monde, je dirai seulement qu'il est de la plus haute importance qu'elles soient unies pour l'avancement, la propagation de la religion catholique, pour l'établissement de son empire dans toutes les contrées du globe. Dans cette sublime et noble entreprise, l'Angleterre, étant encore protestante, ne peut d'abord agir que d'une manière très-partielle ; mais nous avons des motifs bien fondés pour croire qu'elle ne sera pas longtemps sans se mettre en état, en revenant au centre de l'unité catholique, de jouer un rôle prédominant dans cette grande confédération pour propager la foi jusqu'aux extrémités du monde. Le célèbre comte de Maistre souhaitait que la religion catholique pût parler deux langues, en Europe, anglais et français ; en exprimant ce vœu, il disait que l'esprit religieux n'était pas mort en France, et que, selon la nature des corps élastiques, plus il y aurait de compression plus cette esprit ferait d'efforts ; qu'il soulèverait des montagnes, qu'il ferait des miracles, que le clergé français s'unirait au clergé romain, que la France prêcherait la religion à l'Europe, et que jamais on n'aurait vu rien de semblable à cette propagande. Maintenant, je ne voudrais pas disputer à la France cette belle prééminence, si elle se l'acquiert, et je n'oserais pas dire qu'elle ne doive point l'obtenir, mais je ne puis pas me défendre de l'opinion, qui est, chez moi, une espèce de pressentiment, que ce sera l'Angleterre qui aura, par une disposition merveilleuse de la Providence, cette haute mission, et que ce sera l'Angleterre encore hérétique,

schismatique et infidèle, qui prêchera la religion, non seulement à l'Europe, mais à l'univers entier, après avoir reçu d'un Dieu miséricordieux, et spécialement par l'entremise des prières de la France, le grand don de la foi. Je suis disposé à croire que la France, toute pleine qu'elle est de cœurs nobles et généreux, serait prête à nous céder cette prérogative, cette mission ; car je suis sûr qu'il n'y a pas de catholique français qui n'entre dans le sentiment exprimé par le grand apôtre saint Paul, à qui il importait peu de quelle manière l'Évangile fût propagé, pourvu qu'il le fût. (Épître aux Philippiens, c. 1, v. 15.) Mais enfin, je crois que le mieux est d'attendre la manifestation de la volonté de Dieu, qui, je n'en doute pas, fait déjà des dispositions du haut du ciel pour que cette grande œuvre de la propagation universelle de notre sainte religion soit commencée par la France et l'Angleterre, unies ensemble dans la même foi et par les liens d'une fraternité qui, nous l'espérons, sera à jamais indissoluble.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.

“ HENRI ELWES.”

DÉFAITE DU MINISTÈRE.—DISSOLUTION DU PARLEMENT ANGLAIS.—
Le grand débat dans la chambre des communes sur la motion de sir Robert Peel de NON-CONFIANCE dans le ministère Melbourne s'est prolongé jusqu'après minuit du 4 au 5, et a eu pour résultat la défaite du ministère à la majorité d'UNE VOIX sur 623 votants : pour la motion, 312 ; contre 311. Mais le ministère, au lieu de se retirer devant ce vote significatif d'une chambre élue sous sa propre influence, s'est décidé à faire un nouvel appel au peuple.

En sortant de cette séance, lord John Russell a été obligé de se mettre au lit, assez gravement indisposé.

IRLANDE.—Le fanatisme des orangistes se réveille contre les catholiques. A Dublin, un ministre anglican s'est introduit, avec plusieurs personnes, dans un couvent dont il a insulté, de la manière la plus révoltante, la supérieure et les religieuses. Bientôt cet outrage a été suivi d'un autre acte de fanatisme : un protestant est entré dans une église, et s'est précipité sur le prêtre qui y remplissait les fonctions de son ministère, en le traitant d'idolâtre, et en lui reprochant, ainsi qu'aux catholiques en général, des crimes qui, disait-il, avaient déterminé sa conduite. Ces deux affaires ont été portées devant les tribunaux, qui ne manqueront pas sans doute d'en faire bonne justice. Des déclamations furibondes contre les catholiques ont aussi été entendues dans plusieurs meetings orangistes.

SUISSE.—Deux pasteurs de l'Église prétendue réformée, à Schaff-house viennent de suivre l'exemple donné par le célèbre M. Hurter, qui s'est récemment démis de son emploi.

ÉTATS-UNIS.—Le révérend P. R. KENRIK, frère de l'évêque de Philadelphie, est nommé évêque coadjuteur du diocèse de Saint-Louis (Missouri.)

—Une demoiselle *Perdrix* [Partridge] a essayé un nouveau moyen de faire fortune, en tâchant de faire croire au public assez crédule des États-Unis, qu'elle avait fait des “ découvertes effroyantes ” au couvent de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en Canada. Mais, on a découvert à son malheur, que

cette *perdre* était l'amie et l'associée de Maria Monk et de quelques ministres protestans, ennemis des catholiques. — *Gazette des Opelousas*.

CANADA.—Un nouvel accident vient d'arriver au lieu où tant de personnes ont déjà péri par l'éboulis du cap. Un nommé Pierre Paradis était occupé à prendre son diner lorsqu'une énorme pierre lui a oté toute sensibilité ; nous venons d'apprendre que cet homme est mort.

—Un journal de Paris (*l'Univers*) nous donne l'agréable nouvelle qui suit :

“Mgr. l'évêque de Montréal (Canada) dira demain dimanche, jour de la Trinité, à sept heures du matin, dans l'Eglise Notre-Dame-des-Victoires, à l'autel du saint cœur de Marie, une messe d'actions de grâces pour les faveurs et les bénédictiones signalées que son diocèse a obtenues par l'intercession du saint cœur de Marie, et en particulier pour les nombreux établissemens de confréries dans son diocèse affiliées à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires.

“Le soir à sept heures, Mgr. l'évêque de Montréal célébrera l'office du saint cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, donnera le salut et adressera aux fidèles une allocution pour leur faire connaître l'histoire des grâces répandues dans son diocèse par la divine miséricorde.”

On voit par cette citation que Mgr. notre évêque a affilié la confrérie de son diocèse à la confrérie-mère de Notre-Dame-des-Victoires à Paris ; ce qui procure aux membres de cette admirable association une augmentation d'avantages individuels, et leur assure un succès plus grand encore dans l'œuvre commune de la conversion des pécheurs.

On écrit de Batiscan à la *Gazette de Québec*, en date du 1er juillet :

“Hier matin, sur les deux heures, par une chaleur excessivement intense, la foudre est tombée sur l'église, dont elle a assez sévèrement endommagé et le rond-point et la chapelle saillante surmontés de croix métalliques. La flèche du clocher, le beffroi, sa base ont été partiellement affectés ; deux croisées dans la nef dévitrées, la porte extérieure et le portail faiblement atteints : une teinte violette couvre une partie du tombeau du maître-autel, dont la custode supérieure, où se trouve l'ostensoir a été pénétrée du fluide électrique : ce qui en tapissait le fond a été empreint d'une sorte de poudre bleuâtre qui continue d'y adhérer fortement. Tout le reste est demeuré intact. La sacristie n'a souffert que bien peu. C'est la troisième fois que cette église est ainsi visitée. Les fabriciens, apparemment d'après suggestion réitérée, vont employer enfin les moyens efficaces de préservation. En attendant, de concert avec leur pasteur, ils ont aujourd'hui témoigné publiquement au Ciel leur juste reconnaissance de ce que leur église et ses meubles n'ont encore éprouvé, cette fois, qu'une détérioration partielle au lieu d'une destruction totale, à laquelle elle était exposée.”

—Le 29 juin au soir, un sinistre presque pareil faillit détruire la sacristie et l'église de Vaudreuil. La foudre frappa d'abord sur la cheminée de la sa-

ristie dont elle détacha plusieurs pierres ; puis, s'introduisant dans l'église, elle marqua son passage sur quelques paremens d'autel et autour d'un monument sépulcral placé sur un des murs de l'intérieur. La proximité du fluide électrique fit que le bedeau, qui sonnait l'angelus à ce moment, resta quelque temps immobile et sans connaissance.

— Les trois officiers de Sa Majesté, dont l'un appartient aux Queen's Light Dragoons et les deux autres au 1er Régiment Provincial, accusés d'avoir incendié dernièrement l'église de Philipsburg, de ce côté-ci de la frontière, ont été logés dans la prison de Montréal, pour y attendre leur procès.

COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

Mercredi, le 21 du courant, auront lieu les exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe, en deux séances. Ces séances publiques, destinées à faire connaître le plan d'études actuellement suivi dans l'institution, seront précédées de deux jours d'examen privé. Elles commenceront la première à 8 heures du matin, et la seconde vers 2 heures de l'après-midi.

J. LA ROCQUE, PTRE. DIRECTEUR.

St. Hyacinthe, 5 juillet, 1841.

PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Kingston, Vendredi 25 juin 1841.

L'assemblée se rendit auprès de Son Excellence le gouverneur-général à 8 heures hier au soir, le temps qui lui avait été indiqué. La demeure de Son Excellence est à près d'un tiers de lieue à l'ouest du ci-devant Hôpital-Général, où se tiennent maintenant les séances de la législature. Elle est agréablement située, sur un coteau faisant face au lac. M. l'orateur de l'assemblée, M. le greffier et son adjoint, et presque tous les membres, s'y rendirent à pied. Son Excellence les reçut en cérémonie. L'adresse ayant été lue par l'orateur, Son Excellence dit qu'elle les remerciait, espérant qu'ils lui aideraient à avancer la prospérité de la province.

— L'honorable procureur-général conseiller exécutif Draper a expliqué ses objections à la nomination, proposée par Mr. Moffat, de comités permanents comme il en était nommé par l'assemblée du Bas-Canada. Le "gouvernement responsable" objecte à ce que ses mesures soient examinées dans des comités permanents ou sessionnels. L'ordre de la chambre sur la nomination de ces comités a été retardé plus d'une semaine à la demande des membres officiels. Il revient aujourd'hui. La pratique suivie dans le Bas-Canada place tous les membres travaillants de la chambre dans des comités où ils peuvent être le plus utiles, mais ils ne prennent l'initiative d'aucune mesure ; ils examinent seulement celles qui leur sont renvoyées par la chambre, et font des rapports qu'ils soumettent à sa décision. Le système est défavorable aux Jobs, et chaque mesure, avant d'être soumise à la chambre, est mûrement et impartialement examinée par les hommes les plus capables, qui ont une réputation à conserver comme membres d'un comité permanent.

— Les affaires n'avancent point ; le manque de comités réguliers donne lieu à beaucoup de discussions et de perte de temps à nommer des comités, et la disposition à parler ne diminue guère. On se flatte que lorsque le réglemeut sera imprimé et entre les mains de tous les membres, il sera mieux observé.

— Un état de la dette a été communiqué à la chambre. Il n'est pas encore publié, mais on dit qu'il fait monter la dette à environ un million et un quart de livres sterling en principal. Sans le nouvel emprunt de "pas moins" d'un million et demi, il faudra imposer de fortes taxes pour payer principal et intérêts, des taxes telles que le commerce du pays et même son agriculture ne pourront les supporter.

— L'honorable secrétaire Daily a déclaré à la chambre que l'ordonnance des conseils des district allait être mise à effet. On veut que l'Assemblée serve de machine à taxe générale, et les conseils de district de machines locales. On dit que les présidents (wardens), les trésoriers, etc., sont déjà nommés par Son Excellence.

— Le gouvernement responsable n'a rien mis jusqu'ici devant la chambre, excepté l'état de la dette. M. Dunscombe a cependant annoncé un bill pour augmenter les droits sur les importations, et une enquête sur la tenure féodale; et M. Cameron a présenté un bill pour l'inspection du bois, etc., aux ports de Montréal et de Québec.—Gr. de Québec.

— Le 30 juin sont venues sous discussion les résolutions de M. Neilson au sujet des élections contestées. Les débats ont été longs et prolongés comme le sont toutes les discussions dans notre Assemblée Législative, même sur les plus minimes sujets, et le sujet en question était très-important. MM. Aylwin, Quesnel et Viger ont été les principaux orateurs qui ont soutenu que l'Acte des élections n'était pas en force, et MM. Cartwright, Black, Draper et Ogden ont opiné dans le sens contraire.

Vous verrez dans les rapports des débats les raisons qui ont été données de part et d'autre. En attendant on peut dire que l'opinion de la majorité a paru être que l'Acte des élections est en force, et qu'ainsi les résolutions de M. Neilson sont inutiles. L'effet de cette décision va être que toutes les pétitions présentées contre les élections attaquées pour cause de violence, etc., vont tomber, à l'exception de celles de M. Gugsy contre l'élection de M. Turcotte, et de M. Viger contre celle de M. Yule, les formalités requises par l'Acte des élections ayant été remplies dans ces deux cas. Mais on croit qu'une majorité de la chambre se prononcera en faveur d'une loi, qui serait passée immédiatement, pour étendre le délai accordé par la loi pour fournir le cautionnement et remplir les autres formalités. La banquette ministérielle, cependant, n'a pas voulu déclarer qu'elle proposerait une pareille loi, ni s'engager à la soutenir, de sorte qu'il n'y a pas de certitude sur ce point.

— Bill pour l'établissement d'Écoles d'Anatomie, et pour l'encouragement de la science Anatomique.

Ce Bill statue que le gouverneur pourra licencier des Professeurs d'Anatomie dans les Ecoles de Médecine établies ou qui le seront ci-après, lesquels Professeurs recevront les corps de tous ceux qui seront exécutés, ainsi que les corps non réclamés, sous 48 heures en été, et 3 jours en hiver, des personnes trouvées mortes, noyées ou autres, mortes dans les hôpitaux, prisons, maisons de travail, hospices pour les mendians, pénitentiaires, ou autres institutions publiques de bienfaisance recevant des secours du gouvernement; les corps devant être rendus, à moins de bonnes raisons au contraire, pour être enterrés dans le cimetière de la congrégation à laquelle ils appartiendront, et cela sous deux mois.

(Canadien.)



T A B L E

DU SUPPLÉMENT DU PREMIER VOLUME.

Chronique Religieuse - - - - -	1
Chronique Politique - - - - -	3,-7
Mission secrète de mandarins cochinchinois à Paris - 5 et au vol. -	241
De la situation des affaires en Grèce - - - - -	17
Noviciat des Ecoles Chrétiennes - - - - -	18
Bibliothèque de Québec - - - - -	19
Affreuse catastrophe - - - - -	20
Nouvelles diverses - - - - -	21,-30,-36
Union de zèle - - - - -	29
L'Eglise protestante prie-t-elle pour les morts ? - - - - -	34

FIN.